

EST-CE QUE LE STATIONNEMENT DE VOTRE LOCAL COMMERCIAL EST CONFORME?

Il existe des normes bien précises à respecter en ce qui concerne le stationnement des locaux commerciaux. Voici quelques aspects à prendre en considération :

- L'emplac latérale e
 - L'emplacement (cour avant, cour latérale et cour arrière).
- **2** L
 - Le nombre de places.
- 3
- Les dimensions des cases de stationnement.
- 4
- Les voies de circulation et les entrées charretières.

BONÀ SAVOIR

La dimension standard d'une place de stationnement est de 2,5 m x 5,5 m.

Certains <u>secteurs</u> sont exempts d'avoir un nombre minimal de places de stationnement, dont le centre-ville.

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de faciliter l'installation de votre entreprise sur notre territoire. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter Localiz.co. Toutefois, si vous avez des questions spécifiques quant au stationnement de votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à info.urbanisme@sherbrooke.ca.

